

Aix-en-Provence, le 11 mars 2022

LE PRESIDENT

Monsieur Bernard DOROSZCZUK AUTORITE DE SÛRETE NUCLEAIRE Président de l'AUTORITE DE SÛRETE NUCLEAIRE

15 rue Louis Lejeune

92120 MONTROUGE

Nos Réf.: CL220301

Objet : Avis de la CLI de Cadarache sur les modifications des échéances prescrites au CEA pour la rénovation de

I'INB 37-A (STED)

Monsieur le Président,

Par décision du 18 avril 2016, le Président de l'ASN avait prescrit au CEA la fin de rénovation de l'INB 37-A au 31 décembre 2021, comme suite au deuxième examen de sûreté. Les travaux de rénovation devaient permettre de remédier à des points de faiblesse de l'installation déjà identifiés lors du précédent examen de 1998.

La rénovation complète est maintenant reportée au 30 juin 2028.

Etant donné la durée importante de ce report que vous avez validé, la CLI de Cadarache souhaite disposer des éléments justificatifs associés, qui pourront faire l'objet d'une réunion ultérieure.

Afin de remplir notre mission d'information du Public, et suivre le bon déroulement de cette rénovation, nous souhaitons disposer du compte-rendu annuel d'avancement fourni par le CEA et objet de l'article 1 de la décision.

La seule façon pour que cela puisse se faire est que ce point figure explicitement dans la décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de toute ma profonde considération.

Didier REAULT

Président de la CLI de Cadarache